

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-4-4-3

Séance du vendredi 23 octobre 2009

ALTERNATIVES AU PLACEMENT CLASSIQUE DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le développement des services d'accueil de jour et la création d'un dispositif d'AEMO avec possibilité d'hébergement sur les secteurs urbains de Colmar et Mulhouse, dans le cadre des orientations du schéma de Protection de l'Enfance (2006-2011),
- autorise à consulter les établissements et services dans le cadre d'un appel à projets et ce, sur la base des cahiers des charges joints en annexes du rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions